



ORDRE DES **ADMINISTRATEURS AGRÉÉS** DU QUÉBEC

Rapport • ANNUEL

2013 • 2014

Lettres de présentation

Québec, juin 2014

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2014.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma respectueuse considération.

La ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

M^e Stéphanie Vallée

Montréal, juin 2014

M^e Stéphanie Vallée

Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, mes salutations distinguées.

La présidente,

Chantal Dalpé

Montréal, juin 2014

M^e Jean Paul Dutrisac

Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour les activités réalisées au cours de la période comprise entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2014.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

La présidente,

Chantal Dalpé

Table des matières

Lettres de présentation	Page 2
Mot de la présidente	Page 4
Rapport de la directrice générale et secrétaire	Page 6
Rapport des activités du Conseil d'administration	Page 8
Message des administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec	Page 11
Rapport du Bureau du Syndic	Page 12
Rapport des activités des comités statutaires	
Comité d'inspection professionnelle	Page 14
Conseil de discipline	Page 16
Comité de révision	Page 17
Conseil d'arbitrage	Page 17
Comité d'audit	Page 18
Comité de la formation	Page 19
Comité de révision des demandes d'équivalence	Page 20
Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires	Page 20
Tableau des membres	Page 21
États financiers consolidés	Page 31

Note aux lecteurs

Dans le but d'alléger le texte :

- i) sauf exception, les titres professionnels et universitaires ont été retirés ;
- ii) le masculin est utilisé sans discrimination.

Mot de la présidente



Chantal Dalpé

J'ai une fois de plus le privilège de m'adresser à vous, chers administrateurs agréés, par le biais de ce rapport annuel. C'est en effet un moment idéal pour partager quelques réflexions et également vous présenter les grandes lignes de nos réalisations.

Nous avons terminé la deuxième année de notre plan stratégique 2012-2015. Notre objectif principal était d'augmenter la notoriété du titre en offrant à nos membres Adm.A. des outils de travail, mais également de différenciation, et ce, peu importe le domaine d'activité dans lequel ils œuvrent.

À cette fin, vous nous avez fait part de vos intérêts, besoins et préoccupations par le biais de sondages, de rencontres et autres formes de communication. Nous sommes bien conscients que tout ne peut être fait dans une seule année !

Aussi, je suis très fière des résultats obtenus au sein de l'Ordre, notamment du travail colossal et constant de l'équipe de la permanence, du Conseil d'administration et de nos bénévoles solidement impliqués, soit :

- Que la profession puisse se doter d'une meilleure définition par la modernisation du champ descriptif. Celle-ci permettra à nos membres de se distinguer des autres professions en précisant le champ « gestion ». Ceci devrait voir le jour dans le courant de la prochaine année et permettra aussi de faire notamment avancer nos projets en immobilier.
- Que des outils utiles aient été mis à la disposition de l'ensemble des membres Adm.A., administrateurs et gestionnaires, offrant une vue globale de la gestion. Dans les prochains mois, nous poursuivrons nos efforts en ce sens pour les membres.
- Que les efforts pour développer davantage le titre de Conseiller en management certifié (C.M.C.) aient porté fruits.
- Que nous ayons maintenu d'excellentes relations professionnelles avec nos partenaires et commanditaires.

La prochaine année sera marquée par la fin de la troisième période de référence de formation continue (2013-2015). Nos membres auront l'opportunité de participer à notre congrès annuel en février 2015, lequel traitera des changements sociaux et organisationnels. L'Ordre offrira par ailleurs plusieurs autres opportunités de formations et activités de réseautage.

Un élément important est évidemment la relève. Nous sommes très fiers de compter plus de 500 étudiants universitaires parmi nos rangs. C'est un premier pas. Des efforts soutenus doivent maintenant être effectués afin de consolider cet engouement et de donner aux étudiants les outils nécessaires afin de les soutenir dans leur future carrière. Nous ferons appel à vous tous qui avez des expériences variées et qui êtes intéressés par le mentorat.

Tous ces projets stimulants permettent à notre petite équipe de professionnels de se dépasser afin de mieux répondre aux besoins des membres.

Dois-je rappeler que nous tous, administrateurs agréés, devons être les meilleurs ambassadeurs du titre. Seules les lettres Adm.A. représentent un titre professionnel en gestion et administration. Je ne peux que féliciter le professionnalisme de nos membres qui chaque jour offrent à leur clientèle ou employeur le meilleur de la gestion.

Soyons dynamiques, faisons-nous connaître et prenons la place qui nous revient. Le succès de notre ordre dépend de nous tous. Qu'on se le dise !

Remerciements

Au nom du Conseil d'administration et en mon nom personnel, je remercie sincèrement la direction générale et les employés pour leur engagement, leur créativité et leur dévouement.

Mot de la présidente (suite)

Je ne peux m'empêcher de répéter que nous avons la chance de faire partie d'un ordre professionnel diversifié où chacun peut établir des liens d'affaires avec les autres membres de domaines d'activités différents, mais qui fondamentalement se rejoignent de par leur formation et leurs responsabilités. Votre implication et vos commentaires sont indispensables à l'amélioration continue et à une vigie d'affaires significatives.

Le Conseil d'administration est très sensible à vos commentaires. Je vous remercie d'être là et de contribuer au développement de la profession. Merci de votre appui, merci de continuer à améliorer la qualité de la gestion au Québec et à l'étranger.

Je tiens à souligner l'effort de l'ensemble de nos bénévoles. Il est certain que faire du bénévolat est exigeant, mais en même temps, combien valorisant ! Je les remercie sincèrement.

Je remercie également les membres du Conseil d'administration pour leur ouverture, leur support et leur dévouement.

Nous sommes également heureux de collaborer avec les autres ordres professionnels du Québec et nous les remercions de leurs efforts.

Pour terminer, je ne pourrais passer sous silence la précieuse collaboration de l'Office des professions du Québec dans nos dossiers. Nous apprécions grandement son soutien.

Rapport de la directrice générale et secrétaire



Denise Broseau

En 2013-2014, la permanence de l'Ordre, au nombre de dix employés, a poursuivi ses efforts et s'est activée à déployer le plan d'action adopté par les membres du Conseil d'administration en mars 2013. Les actions qui y étaient prévues ont donc, pour la plupart, été réalisées suivant les axes d'interventions découlant du plan stratégique 2012-2015. En voici les faits saillants :

1. Positionnement et valorisation de la profession

En mai 2013, suite à une analyse découlant des travaux de groupes de discussions composés d'administrateurs agréés, les membres du Conseil d'administration ont adopté certaines stratégies de positionnement, dont celles principalement d'être plus présents sur les médias sociaux et de mieux définir les fonctions identitaires d'un administrateur agréé, ces stratégies permettant notamment de valoriser la fonction d'administrateur agréé dans des domaines porteurs du milieu des affaires.

En marge de ces travaux, l'Office des professions du Québec (OPQ) a collaboré avec les administrateurs et dirigeants de l'Ordre afin de moderniser le champ évocateur de la profession – la définition officielle inscrite à l'article 37 paragraphe *i*) du *Code des professions*. Conséquemment, l'Ordre a déposé à l'OPQ un rapport sur ce sujet et plusieurs représentations ont été effectuées, en collaboration avec d'autres ordres professionnels du domaine du droit et des affaires, et après plusieurs consultations publiques.

La démonstration par l'Ordre de l'ampleur des connaissances et compétences de ses membres a convaincu l'OPQ de proposer au ministre de la Justice un nouveau champ qui correspond à nos demandes et qui devrait être repris dans un projet de loi. Le libellé du nouveau champ, reflétant la pratique actuelle de nos administrateurs agréés, est attendu éminemment et pourra alors être dévoilé publiquement.

Suite à son analyse de l'activité de la profession, des critères déterminés par l'OPQ et de la rétroaction reçue de certains administrateurs agréés et intervenants du milieu des affaires, l'Ordre a constaté que certaines activités de gestion nécessitaient un contrôle plus strict afin de mieux protéger le public. Ces travaux se poursuivront en 2014-2015 et un rapport sera déposé à l'OPQ dès l'automne prochain afin que les administrateurs agréés puissent obtenir certaines activités qui pourraient leur être réservées dans le cadre de leur fonction.

2. Développement du sentiment d'appartenance pour mobiliser les membres

Afin de développer le sentiment d'appartenance

permettant de mieux mobiliser les membres, l'Ordre a effectué quelques sondages afin de consulter les membres sur des sujets structurants pour la profession. Ceci a permis de développer des outils, des activités de réseautage et de l'information à valeur ajoutée pour nos administrateurs agréés. Aussi, plusieurs offres de services ont été ajoutées à celles existantes. Ces informations sont disponibles par voie de communiqués, courriels personnalisés, infolettres et sur le site Internet de l'Ordre.

L'Ordre a également instauré une structure de bénévoles afin de permettre à nos administrateurs agréés, détenteurs du titre de Conseiller en management certifié (C.M.C.), de s'arrimer avec la structure de CMC-Canada et d'encourager l'implication des membres de cette communauté de pratique à travailler sur des projets créateurs de valeur pour la profession, à la faire connaître et à accroître le membership.

3. Accroissement du membership

Depuis ces dernières années, l'Ordre priorise l'accroissement de son membership en s'efforçant de mettre en place des actions porteuses en ce sens. Petit à petit, en gardant le focus, l'Ordre atteindra son objectif à court terme. Le membership s'est soldé au 31 mars 2014 par un total de 1 370 administrateurs agréés comparativement au nombre de 1 406 pour l'année précédente.

Une nouvelle catégorie de membre a vu le jour en janvier 2014 : celle de candidat C.M.C. Cette catégorie autorise un administrateur agréé, intéressé à obtenir le titre professionnel de C.M.C., à bénéficier de certains des avantages réservés à ces professionnels dans l'attente d'obtenir la certification C.M.C. À noter que le titre de C.M.C. est un titre reconnu internationalement, principalement dans les pays de tradition anglo-saxonne, permettant de se distinguer dans le domaine de la consultation.

Par ailleurs, plusieurs campagnes de notoriété et de recrutement auprès des étudiants et milieux universitaires ont été réalisées. Plus de 500 étudiants sont maintenant membres étudiants affiliés de l'Ordre à ce titre et sont en attente de terminer leurs études afin de pouvoir porter le titre d'administrateur agréé.

Quelques ententes de recrutement et alliances stratégiques ont également été conclues afin d'attirer à l'Ordre les professionnels du milieu des affaires qui se qualifient pour le titre d'administrateur agréé, de planificateur financier ou de C.M.C. Ces efforts, en sus de ceux effectués dans le cadre des différentes ententes de mobilité de la main d'œuvre, ont permis d'accroître le membership de

Rapport de la directrice générale et secrétaire (suite)

173 personnes autorisées à porter l'un ou l'autre de ces titres professionnels.

L'Ordre poursuivra ses efforts en 2014-2015. Plusieurs discussions sont actuellement en cours, toujours dans le but d'accroître le membership de l'Ordre, notamment par l'approche de grands groupes intéressés par nos titres professionnels.

4. Développement du programme de formation et actualisation des outils de référence de la pratique

Le 27 février 2014, l'Ordre annonçait l'entrée en vigueur du nouveau *Code de déontologie des administrateurs agréés* et de la nouvelle *Charte des compétences des administrateurs agréés*.

Le nouveau Code prend en compte l'évolution ainsi que la diversification de la profession et du rôle social de l'administrateur agréé. Plusieurs dispositions de ce Code sont innovatrices dans le système professionnel québécois, notamment :

- Le support de l'administrateur agréé à toute mesure susceptible d'encourager la prise en compte de l'éthique dans les processus décisionnels ;
- La prise en considération de la responsabilité économique, sociale et environnementale découlant de ses interventions ;
- La protection accrue des personnes vulnérables ;
- Les nouvelles technologies, notamment l'utilisation responsable des médias sociaux ;
- L'importance de l'information continue, d'un langage clair et de la reddition de compte envers son client.

Quant à la nouvelle Charte, elle représente l'amplitude de la pratique des administrateurs agréés et de leur professionnalisme. En adoptant les meilleures pratiques, pour viser une saine gouvernance, tout en atteignant les objectifs demandés, les administrateurs agréés se positionnent comme des acteurs influents et crédibles dans les organisations et auprès du public. En ce sens, le Conseil d'administration de l'Ordre a adopté une nouvelle *Charte des compétences des administrateurs agréés*.

Le Code et la Charte sont disponibles sur le site Internet de l'Ordre.

Un guide de pratique professionnelle, comprenant un guide interprétatif des normes professionnelles ainsi qu'un coffre à outils sur les meilleures pratiques, a également été développé et sera mis en ligne pour les membres à l'automne 2014.

L'ensemble de ces nouveaux outils s'incorpore dans la modernisation des outils de référence de la pratique professionnelle et de redéfinition du cadre commun de pratique des administrateurs agréés. Ces nouvelles mesures renforcent non seulement le respect de la mission de l'Ordre, à savoir la protection du public, mais affirment le souci des administrateurs agréés de se donner de hauts standards en matière d'éthique et de professionnalisme.

En ce sens, le programme de formation a également été peaufiné afin d'y arrimer la nouvelle réglementation et les meilleures pratiques de gestion par des formations de qualité. Plusieurs formations adaptées aux besoins des C.M.C. et des planificateurs financiers sont également disponibles. Le congrès 2014 intitulé *Le développement durable, un terrain*

fertile à la création de valeur, fidèle à la tradition, a été très apprécié par les quelques 200 participants en raison de la qualité des conférenciers, sujets et divers intervenants.

5. Atteinte d'une marge de manœuvre financière

Pour 2013-2014, un budget déficitaire de 73 300 \$ avait été adopté par les membres du Conseil d'administration en mars 2013. L'exercice financier se termine par un déficit de 33 000 \$. Ce déficit s'explique notamment par le règlement de sommes dues de part et d'autre depuis 2001 entre l'Ordre et la Fiducie.

L'Ordre s'efforce d'atteindre une marge de manœuvre financière notamment par une vigilance accrue au niveau de la réduction des dépenses et par des efforts soutenus afin d'augmenter le membership et les revenus de formation continue.

6. Secrétariat

Des élections ont eu lieu durant l'exercice 2013-2014 :

Région I (*Bas-St-Laurent, Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Côte-Nord, Estrie, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Nord-du-Québec, Mauricie et membres hors du Québec*) :

M. Jacques Gris et Mme Louise Rochette, trésorière, ont été élus par acclamation le 3 avril 2013 ;

Région II (*Montérégie, Abitibi-Témiscamingue, Lanaudière, Laurentides, Outaouais*) :

M. Serge Deschênes a été élu par acclamation le 3 avril 2013.

Région III (*Montréal et Laval*) :

M. Marc Deschênes, vice-président, a été élu le 2 mai 2013. Il a démissionné le 23 janvier 2014 ;

M^e Michel Lamontagne a été coopté en remplacement de M. Marc Deschênes le 27 mars 2014.

7. Remerciements

C'est avec beaucoup d'émotion que j'ai annoncé, en juin dernier, ma démission à titre de directrice générale et secrétaire de l'Ordre, après plus de huit ans de loyaux services.

Il me fut agréable de participer au redressement, à l'évolution et au développement de notre profession, dans ce contexte complexe qu'est le système professionnel québécois. Vous, chers membres du Conseil d'administration, bénévoles, administrateurs agréés et partenaires et tous ceux que j'ai côtoyés dans le cadre de mes fonctions, vous avez tous contribué au plaisir que j'ai eu à travailler au sein de l'Ordre. Conséquemment, vous êtes certainement parmi les personnes que je tiens à remercier pour toute la confiance et la collaboration démontrées au cours de ces dernières années.

Des remerciements particuliers vont à chacun de mes employés, Claude, Nicolas, Josée, Manon, Florence, Élisabeth, Cathy, Isabelle, Ioana, Bo Na. Sans vous, la tâche aurait été impossible à réaliser.

Je passerai donc le flambeau avec le sentiment du devoir accompli.

Bonne continuité et au plaisir de se revoir sous peu.

Rapport des activités du Conseil d'administration

PRÉSIDENTE

Mme Chantal Dalpé
Réélue le 16 mai 2013, au suffrage des administrateurs élus

ADMINISTRATEURS

Région I (Bas-St-Laurent, Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Côte-Nord, Estrie, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Nord-du-Québec, Mauricie et membres hors du Québec)

M. Jacques Grisé
Élu par acclamation le 3 avril 2013

Mme Louise Rochette, trésorière
Élue par acclamation le 3 avril 2013

Région II (Montérégie, Abitibi-Témiscamingue, Lanaudière, Laurentides, Outaouais)

M. Serge Deschênes
Élu par acclamation le 3 avril 2013

Région III (Montréal et Laval)

Mme Chantal Dalpé, présidente
Élue par acclamation le 12 avril 2011

M. Pierre Bergeron
Élu par acclamation le 12 avril 2011

M. Marc Deschênes, vice-président
Élu le 2 mai 2013
Démission le 23 janvier 2014

M^e Michel Lamontagne
Coopté le 27 mars 2014

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS

M. Yves Godbout
Nommé le 16 mai 2011

M. Louis-Marie Bissonnette
Nommé le 16 mai 2013

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

M^e Denise Brosseau

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre s'est tenue le 25 septembre 2013.

Le rapport annuel 2013-2014 sera présenté le 1^{er} octobre 2014 lors de l'assemblée générale annuelle.

RÉSOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2014, le Conseil d'administration a tenu huit (8) réunions, dont deux (2) réunions extraordinaires, au cours desquelles ont été dûment proposées et appuyées les résolutions suivantes. Seules les principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration au cours de l'année sont résumées dans le présent rapport.

Dossiers professionnels et administratifs

Nominations :

- Nomination de Marc Deschênes à titre de vice-président jusqu'en juin 2014 ;
- Nomination de Louise Rochette à titre de trésorière jusqu'en juin 2014 ;
- Nomination de Richard Mayrand, Pierre Perrault, Jacques Grisé, Pierre Bergeron et Robert Gravel à titre de membres du comité de sélection des Prix et distinctions jusqu'en mars 2016 ;
- Nomination de Chantal Dalpé, Denise Brosseau, Josée Trudel, Jacques Grisé, Louise Rochette et Nicolas Handfield à titre de membres du comité stratégique jusqu'en mars 2014 ;
- Nomination de Chantal Dalpé, Marc Deschênes et Jacques Grisé à titre de membres du comité d'évaluation des candidatures à l'exercice de la profession jusqu'en mars 2014 ;
- Nomination de Yves Godbout à titre de membre du comité d'évaluation des candidatures à l'exercice de la profession en remplacement de Marc Deschênes jusqu'en mars 2015 ;
- Nomination de Chantal Dalpé et Jacques Grisé à titre de membres du comité d'évaluation des candidatures à l'exercice de la profession jusqu'en mars 2016 ;
- Nomination de Chantal Dalpé, Louise Rochette, Yves Godbout et Denise Brosseau à titre de membres du comité d'évaluation des demandes au fonds d'indemnisation jusqu'en mars 2014 puis de nouveau jusqu'en mars 2016 ;
- Nomination de Chantal Dalpé, Marc Deschênes, Jacques Grisé et Yves Godbout à titre de membres du comité de gouvernance jusqu'en mars 2014 ;

Rapport des activités du Conseil d'administration (suite)

- Nomination de Louise Rochette à titre de membre du comité de gouvernance en remplacement de Marc Deschênes jusqu'en mars 2014 ;
 - Nomination de Chantal Dalpé, Louise Rochette, Jacques Grisé et Yves Godbout à titre de membres du comité de gouvernance jusqu'en mars 2016 ;
 - Nomination de Pierre Perrault à titre de président du comité d'inspection professionnelle jusqu'en mars 2016 ;
 - Nomination de Denis Champagne à titre de vice-président du comité d'inspection professionnelle jusqu'en mars 2014 puis de nouveau jusqu'en mars 2016 ;
 - Nomination de Nathalie Parenteau et Eric F. Gosselin à titre de membres du comité d'inspection professionnelle en remplacement d'Andrée Guy et Jacques Lavallée jusqu'en mars 2014 ;
 - Nomination de Ronald Bannon à titre de membre du comité d'inspection professionnelle jusqu'en mars 2015 ;
 - Nomination de Gaston Lafleur à titre de membre du conseil de discipline jusqu'en mars 2015 ;
 - Nomination de Jean Raymond, Denise Turenne et Jean Morin à titre de membre du conseil de discipline jusqu'en mars 2017 ;
 - Nomination de François Alepin, Yves Godbout et Jean Pierre Naud respectivement à titre de président, membre nommé et membre du comité de révision jusqu'en mars 2016 ;
 - Nomination de Michel Côté et Robert Daigneault respectivement à titre de président et membre du Conseil d'arbitrage jusqu'en mars 2016 ;
 - Nomination de Marc Deschênes, Serge Deschênes, Aline Désormeaux, Louis-Marie Bissonnette, Pierre Dubois respectivement à titre de président, membres, membre nommé et membre externe du comité d'audit jusqu'en mars 2014 ;
 - Nomination de Louis-Marie Bissonnette à titre de président du comité d'audit en remplacement de Marc Deschênes jusqu'en mars 2014 ;
 - Nomination de Louis-Marie Bissonnette, Serge Deschênes, Aline Désormeaux, Eric Bergeron, Louis-Marie Bissonnette et Pierre Dubois respectivement à titre de président, membres, membre nommé et membre externe du comité d'audit jusqu'en mars 2015 ;
 - Nomination de Jeanne Simard à titre de membre du comité de la formation jusqu'en mars 2014 ;
 - Nomination de Jacques Grisé à titre de membre du comité de la formation jusqu'en mars 2017 ;
 - Nomination de Bernard Angers, Robert Gravel, Pierre Germain, Yvan Fortin, Denis Lefebvre, Robin W. de Celles, Normand Tremblay, Clément Bourassa, Yves L. Roch, Jan Towarnicki et Aline Désormeaux à titre d'inspecteurs jusqu'en mars 2015 ;
 - Nomination de Raad Jassim, Eric F. Gosselin et Yvon Gasse à titre de membres du comité de révision des demandes d'équivalence jusqu'en mars 2016 ;
 - Nomination d'Anthony Gagnon à titre de président de la section professionnelle C.M.C. jusqu'en mars 2015 ;
 - Nomination de Jean-Daniel Brisson à titre de président par intérim de la section professionnelle C.M.C. en remplacement d'Anthony Gagnon jusqu'en juin 2014 ;
 - Nomination de Pierre Bergeron à titre de membre du Conseil d'administration à la section professionnelle C.M.C. jusqu'en mars 2014 ;
 - Nomination de Jacques Ostiguy à titre de Syndic adjoint ;
 - Nomination de Nicolas Handfield à titre de secrétaire adjoint de l'Ordre ;
 - Nomination de Chantal Dalpé, Denise Brosseau et Nicolas Handfield respectivement à titre de représentants substitués au Conseil interprofessionnel du Québec jusqu'en mars 2015 ;
- Cooptation de Michel Lamontagne à titre d'administrateur représentant la région électorale III en remplacement de Marc Deschênes ;
- Radiation du Tableau de l'Ordre des membres ayant fait défaut de payer la cotisation annuelle, et ce, en vertu du paragraphe 1 de l'article 85.3 du *Code des professions* ;
- Radiation du Tableau de l'Ordre des membres ayant fait défaut d'avoir renouvelé leur adhésion au contrat du régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle conclu par l'Ordre, et ce, en vertu du paragraphe 2 de l'article 85.3 du *Code des professions* ;
- Adoption d'une demande de permis temporaire en vertu de l'article 35 de la *Charte de la langue française* ;
- Adoption de modifications à la *Politique et directives relatives aux Prix et distinctions*, à la *Politique et directives relatives à la gestion des ressources humaines* et à la *Politique et directives concernant les affaires du Conseil d'administration et des comités statutaires* ;
- Adoption du plan d'action 2014-2015 ;
- Adoption de modifications à la *Politique et directives relatives aux bénévoles des groupes de travail et des sections d'activités professionnelles* ;
- Création d'une section professionnelle C.M.C. ;
- Approbation de vingt (20) poursuites en usurpation de titre ;
- Adoption d'un plan d'action pour la section professionnelle C.M.C. ;
- Adoption de la nouvelle *Charte des compétences des administrateurs agréés* ;
- Adoption des Prix et distinctions 2013-2014 ;
- Recommandation du Prix Mérite du CIQ 2013-2014 ;
- Recommandation du Prix du CIQ 2014 ;

Rapport des activités du Conseil d'administration (suite)

Approbation d'une requête en mise sous séquestre de la Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires ;

Approbation d'une requête en appel d'une décision de la Commission d'accès à l'information ;

Adoption d'une modification au calendrier des rencontres 2013-2014 ;

Dissolution du comité stratégique ;

Approbation de la création de la "Fondation de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec" ;

Déploiement de nombreux partenariats avec les universités et autres organismes.

Dossiers relatifs à la réglementation

Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec

- Adopté par le Conseil d'administration le 13 décembre 2013
- En processus d'évaluation par l'Office des professions

Proposition d'un libellé modifiant l'article 1.27 du Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels

- Adopté par le Conseil d'administration le 26 octobre 2012
- En processus d'évaluation par le gouvernement

Code de déontologie des administrateurs agréés

- Adopté par le Conseil d'administration le 26 octobre 2012
- Première publication à la Gazette officielle du Québec le 13 mars 2013
- Approuvé par le gouvernement le 29 janvier 2014
- Entré en vigueur le 27 février 2014

Dossiers relatifs aux finances

Adoption du budget 2014-2015 ;

Adoption des états financiers vérifiés 2012-2013 ;

Adoption d'une recommandation aux membres présents à l'Assemblée générale annuelle 2013 pour le choix des auditeurs des états financiers 2013-2014 ;

Adoption des classes de cotisation, de la cotisation annuelle et des frais disciplinaires pour l'exercice 2014-2015 ;

Adoption d'une nouvelle classe de cotisation *Candidat C.M.C.* ;

Adoption d'une politique du paiement de la cotisation 2014-2015 des nouveaux membres au prorata du nombre de mois restant à l'exercice, peu importe la catégorie ;

Adoption d'une dépense extraordinaire pour la traduction de la documentation anglaise relative aux C.M.C. ;

Adoption d'une dépense extraordinaire pour la rémunération incitative des employés 2013-2014 ;

Adoption des frais administratifs en vertu de l'article 86.0.1 du *Code des professions* pour l'année financière 2014-2015.

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

LA DIRECTION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT

M^e Denise Brosseau
Directrice générale et secrétaire

LE BUREAU DU SYNDIC

Claude Ayotte
Syndic

M^e Claude Laurent
Syndic adjoint (bénévole)

M^e Jacques Ostiguy
Syndic adjoint (bénévole)

LE PERSONNEL

M^e Nicolas Handfield
Directeur des affaires juridiques et secrétaire adjoint

Josée Trudel
Directrice du développement de la profession

Manon Daneau
Coordonnatrice, formation continue

Florence Lagouarde
Coordonnatrice, communications et événements

Ioana Lele
Coordonnatrice, registrariat, admission et conformité

Bo Na Xu
Coordonnatrice, services administratifs et comptabilité

Isabelle Désy
Secrétaire du comité d'inspection professionnelle et du Conseil de discipline

Cathy Lee Hachey
Agente, Gestion documentaire

Message des administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Louis-Marie Bissonnette
Yves Godbout

Nous avons le privilège, pour une seconde fois, à titre d'administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec (OPQ), de participer au rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec (OAAQ).

Les administrateurs nommés de l'OPQ ont les mêmes pouvoirs et obligations que ceux élus par les membres de l'Ordre, à l'exception qu'ils ne participent ni à l'élection de l'exécutif (président, vice-président ou trésorier) ni au remplacement de postes vacants. Au cours de l'année 2013-2014, les administrateurs nommés ont siégé respectivement au comité d'audit et au comité de révision.

Comme administrateurs nommés, notre préoccupation première est que l'Ordre s'acquitte adéquatement de sa mission de protection du public. À cet égard, nous soulignons notre appréciation des travaux du Bureau du Syndic de même que ceux réalisés en matière d'inspection professionnelle. On ne saurait également passer sous silence les efforts importants déployés par le personnel de la permanence de l'Ordre en vue de fournir au Conseil d'administration le soutien nécessaire à l'exercice de ses fonctions et d'assurer les membres que leur Ordre est géré de façon saine et prudente.

Par ailleurs, tout en considérant les efforts significatifs qui ont été consentis pour accroître le membership de l'Ordre et assurer sa viabilité, nous observons qu'il nous faut, tant au niveau du Conseil d'administration que de la permanence de l'Ordre, faire du recrutement de nouveaux membres pour la prochaine année. C'est une priorité incontournable. Nous croyons que les travaux que nous avons menés au cours des deux dernières années, que ce soit au niveau du *Code de déontologie*, de la modernisation du champ descriptif et du positionnement et développement de la profession, contribueront au recrutement.

Nous pensons que le contexte actuel marqué par la préoccupation grandissante de nombreux administrateurs et gestionnaires mais également du public pour une gouvernance responsable, saine et éthique favorisera le développement et la notoriété de la profession.

En terminant, nous sommes d'avis que les membres devraient s'associer à la démarche du Conseil d'administration et de la permanence en suscitant l'adhésion à l'Ordre de nouveaux membres provenant de leur entourage et en contribuant davantage au rayonnement de la profession.

Rapport du Bureau du Syndic



Claude Ayotte

Claude Ayotte, Syndic
M^e Claude Laurent, Syndic adjoint
M^e Jacques Ostiguy, Syndic adjoint

J'occupe la fonction de Syndic depuis le 18 février 2011.

Le rôle d'un ordre professionnel est d'assurer la protection du public. À cette fin, des responsabilités sont confiées au Syndic pour recevoir les plaintes du public relativement à la gestion déontologique de la pratique des membres de l'Ordre. Ainsi, il est possible pour le citoyen de s'adresser directement au Syndic.

Quoique soumis aux directives administratives de l'Ordre, le Syndic a par ailleurs une indépendance totale en ce qui concerne la gestion des dossiers sous enquête, le tout conformément à l'article 121.1 du *Code des professions*. Son seul objectif est la protection du public.

L'Office des professions du Québec décrit ainsi les droits et recours : toute personne peut exercer un recours contre un professionnel si elle croit que celui-ci :

- a) A fait preuve d'incompétence, de négligence ou d'un manque d'intégrité à son égard ou dans le traitement de son dossier ;
- b) A manqué à ses obligations professionnelles.

Il existe trois (3) types de recours contre un professionnel :

- 1) Les recours disciplinaires ;
- 2) Les recours relatifs aux honoraires ;
- 3) Les recours judiciaires.

Dans certaines circonstances, les trois (3) recours peuvent être exercés simultanément.

Lorsque le Syndic a terminé son enquête, il détermine s'il y a lieu de déposer une plainte formelle devant le Conseil de discipline de l'Ordre. Si ce dernier ne dépose pas de plainte, il doit l'expliquer par écrit au plaignant. Si le plaignant n'est pas en accord avec la décision du Syndic, il peut contester cette décision devant le comité de révision de l'Ordre.

Le Syndic exerce aussi un rôle de conciliateur ou de médiateur, dans le cas où un client a un différend concernant le montant des honoraires qui lui sont réclamés par un membre de l'Ordre ou lorsque des conflits impliquent les membres à d'autres parties.

Le Syndic a une délégation de pouvoir du Conseil d'administration de l'Ordre, partagée avec le directeur des affaires juridiques, afin d'enquêter sur l'utilisation illégale des titres Adm.A. et C.M.C., suite à des dénonciations du public ou de membres de l'Ordre ou révélée par le programme VIGIE de surveillance médiatique.

Le Syndic reçoit plusieurs appels de membres, de particuliers, d'organismes publics ou d'entreprises qui désirent porter plainte, avoir des informations sur des questions d'ordre déontologique ou réglementaire, pour vérifier si un membre est inscrit au tableau de l'Ordre ou s'il a été sanctionné par le Conseil de discipline. Une surveillance médiatique des journaux et une cybersurveillance des différents réseaux sociaux sont effectuées afin de détecter des dérogations déontologiques ou des usurpations de titre.

La vérification des dossiers résultant de la Commission Charbonneau, de l'Unité permanente anticorruption (UPAC) et/ou de l'escouade Marteau est plus longue à effectuer, car la preuve est, pour l'instant, non accessible.

Rapport du Bureau du Syndic (suite)

Dossiers Enquêtes

Nombre de dossiers en suspens au 31 mars 2013	15
Nombre de dossiers ouverts durant l'exercice	14
Nombre de membres sous enquête au 31 mars 2013	15
Nombre de membres sous enquête durant l'exercice	16
Nombre de membres sous enquête au 31 mars 2014	18
Nombre de décisions de porter plainte	1
Nombre de dossiers fermés durant l'exercice	10
Nombre de dossiers réglés par conciliation	4
Nombre de dossiers demeurant ouverts au 31 mars 2014	18
Nombre de vérifications du programme VIGIE médiatique	242
Nombre de dossiers en conciliation de comptes d'honoraires.....	0

Dossiers Discipline

Nombre de dossiers en suspens au 31 mars 2013	4
Nombre de plaintes déposées durant l'exercice	1
Nombre de dossiers fermés durant l'exercice	2
Nombre de dossiers demeurant ouverts au 31 mars 2014	3

Comité d'inspection professionnelle

Pierre Perrault, président

Denis Champagne, vice-président

Jacques Brouillard

Éric F. Gosselin (depuis le 14 juin 2013)

Andrée Guy (jusqu'au 1^{er} juin 2013)

Jacques Lavallée (jusqu'au 1^{er} juin 2013)

Nathalie Parenteau (depuis le 14 juin 2013)

Ronald Bannon (depuis le 16 mai 2013)

Isabelle Désy, secrétaire

M^e Nicolas Handfield, secrétaire adjoint (jusqu'au 31 janvier 2014)

L'article 109 du *Code des professions* prescrit qu'un comité d'inspection professionnelle (CIP) soit institué au sein de chaque ordre. Le rôle de ce comité est de surveiller l'exercice de la profession des membres de l'Ordre. Il procède notamment à l'inspection de leurs dossiers, livres, registres, produits, équipements, etc. nécessaires à l'exercice de leur profession. De plus, il procède à la vérification des biens qui leur sont confiés par leurs clients ou une autre personne. Le CIP s'assure également que les membres s'acquittent non seulement de leurs obligations professionnelles avec compétence, mais aussi maintiennent un niveau de connaissances et de compétences suffisant à l'exercice de leur profession.

Le CIP s'entoure d'une équipe d'inspecteurs afin d'accomplir son mandat, à savoir Mme Aline Désormeaux et MM. Bernard Angers, Clément Bourassa, Robin W. De Celles, Jean-Charles Dion, Yvan Fortin, Pierre Germain, Robert Gravel, Denis Lefebvre, Yves L. Roch, Jan Towarnicki et Normand Tremblay.

1. LE PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE

Les membres suivants étaient ciblés dans le programme de surveillance générale de la pratique :

- Les membres ayant le titre de conseiller en management certifié (C.M.C.) ;
- Les membres ayant le titre de planificateur financier (P.Fin.) ;
- Les membres généralistes ;
- Les membres œuvrant dans le domaine de la gestion de copropriété (si nouveaux membres dans ce secteur) ou en gestion immobilière.

De plus, vingt (20) inspections physiques découlant de l'analyse des questionnaires étaient prévues.

2. ACTIVITÉS DU CIP

Au cours de l'exercice 2013-2014, le CIP s'est réuni à six (6) reprises.

Comité d'inspection professionnelle (suite)

Exercice terminé le 31 mars :	2014	2013
Nombre de dossiers en suspens au début de l'exercice	15	44
Nombre de visites effectuées	28	10
Nombre de questionnaires d'auto-inspection envoyés	78	76
Nombre de rapports d'inspection suite à des visites	28	10
Nombre de rapports d'inspection suite à la remise de questionnaires	99	93
Nombre de dossiers ayant fait l'objet de recommandations au Conseil d'administration	0	0
Nombre de dossiers transmis au Syndic	0	2
Nombre de dossiers en suspens à la fin de l'exercice	29	15

Une enquête spéciale fut demandée par le Conseil d'administration.

Voici les faits saillants des recommandations faites par le CIP au cours de l'exercice :

- Respect des obligations de formation continue et conservation des pièces justificatives ;
- Confidentialité dans la tenue des dossiers (accès aux dossiers), dans l'utilisation des outils informatiques ainsi que dans les correspondances ;
- Assujettissement aux règles prescrites concernant l'exercice en société ;
- Utilisation des titres réservés sur toute correspondance, dont les courriels ;
- Avances d'honoraires assujettis à la comptabilité en fidéicommiss ;
- Tenue de dossiers et de cabinet : conservation de dossiers (obligatoire), méthodes et politiques de travail (meilleures pratiques) et affichage du permis ;
- Gestion documentaire et politiques de pratique professionnelle déficiente ;
- Société du membre non assurée sur contrat collectif d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre ;
- Renseignements professionnels non concordants avec le Tableau ;
- Aucun plan en cas de cessation des activités du membre.

Conseil de discipline

M^e Pierre Linteau, président

Rock Gignac (jusqu'au 10 septembre 2013)

Allen Hamel

Jean Raymond

Denise Turenne

M^e Jean Morin

M^e J.L. Gilles LeVasseur

Gaston Lafleur (depuis le 16 mai 2013)

Isabelle Désy, secrétaire

M^e Nicolas Handfield, secrétaire adjoint (jusqu'au 31 janvier 2014)

1. Rôle du Conseil

Le Conseil de discipline est informé de toute plainte formulée à l'égard d'un administrateur agréé pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou aux lois et règlements de l'Ordre. Le mandat du Conseil consiste à recevoir les plaintes, à entendre les arguments des parties en cause, à rendre les décisions et à imposer une ou plusieurs sanctions prévues à l'article 156 du *Code des professions*. S'il y a lieu, il recommande au Conseil d'administration de l'Ordre les mesures disciplinaires appropriées à l'endroit du professionnel impliqué.

Le président du Conseil de discipline est nommé par le gouvernement du Québec.

1. Activités du Conseil

Au cours de l'exercice 2013-2014, le Conseil a tenu cinq journées d'audience concernant trois plaintes déposées par le Syndic et deux auditions sur sanction.

Les décisions rendues par le Conseil durant l'exercice 2013-2014 consistent en :

- Une décision déclarant l'intimé coupable sur 1 chef (art.3 du Code de déontologie des administrateurs agréés du Québec - 2003) et lui imposant une amende ;
- Une décision déclarant l'intimé coupable sur 1 chef (art.3 du Code de déontologie des administrateurs agréés du Québec - 2003) et lui imposant une réprimande ;
- Une décision déclarant l'intimé coupable sur 7 chefs (art.7, 12, 46, 73(4) du Code de déontologie des administrateurs agréés du Québec - 2003) et l'acquittant sur 2 chefs.

Aucune recommandation au Conseil d'administration ne fut rendue.

Deux décisions furent rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré.

Aucune décision ne fut portée en appel au Tribunal des professions et aucun appel n'est en suspens.

Comité de révision

M^e François Alepin, président

Yves Godbout

Jean-Pierre Naud

Le mandat du comité de révision est de revoir, à la demande d'un plaignant, toute décision rendue par le Syndic de l'Ordre qui, selon le plaignant, ne serait pas satisfaisante. L'objectif du comité de révision est de s'assurer que la décision rendue par Syndic soit juste, équitable et conforme à la réglementation professionnelle. Dans le cas contraire, le comité doit prendre les mesures qui s'imposent pour que le dossier soit révisé.

Au cours de l'année 2013-2014, le comité de révision n'a pas été sollicité. L'absence de demandes de révision prouve l'excellent travail du Bureau du Syndic.

Conseil d'arbitrage

Michel C. Côté, président

M^e Robert Daignault, secrétaire

Rock Gignac, arbitre

Le mandat du Conseil d'arbitrage consiste à étudier et à statuer sur les différends pouvant opposer un client et un administrateur agréé quant aux honoraires professionnels réclamés.

Au cours de l'exercice 2013-2014, le Conseil d'arbitrage n'a reçu aucune demande. Il n'a donc pas été appelé à siéger.

Comité d'audit

Marc Deschênes, président (jusqu'au 23 janvier 2014)

Louis-Marie Bissonnette, président (à compter du 31 janvier 2014)

Serge Deschênes, administrateur

Pierre Dubois, membre externe

Yves Godbout, administrateur nommé par l'Office des professions (jusqu'au 16 mai 2013)

Louis-Marie Bissonnette administrateur nommé par l'Office des professions (du 16 mai 2013 au 31 janvier 2014)

Aline Désormeaux, membre

Le comité d'audit assume trois (3) niveaux de responsabilités :

- **En regard des auditeurs de l'Ordre** : recommander au Conseil d'administration de l'Ordre leur nomination ainsi que leur rémunération. Approuver et assurer le suivi du plan annuel d'audit et procéder annuellement à leur évaluation.
- **En regard des informations financières** : examiner et valider des états financiers audités avant qu'ils ne soient soumis au Conseil d'administration pour approbation. Recevoir annuellement les recommandations post-audit et en assurer le suivi.
- **En regard des contrôles financiers** : examiner le budget annuel et, s'il le juge à propos, formuler ses recommandations au Conseil d'administration de l'Ordre. Le comité obtient aussi les avis qu'il juge nécessaires en regard du caractère adéquat des contrôles internes en place à l'Ordre.

Le comité d'audit se compose de deux membres du Conseil d'administration dont l'un est nommé par l'Office des professions du Québec et d'un minimum de deux CPA auditeurs qui ne sont pas membres du Conseil d'administration de l'Ordre.

Au cours de l'exercice 2013-2014, le comité s'est réuni à trois (3) reprises. Notamment, le comité a :

- Conseillé la Direction générale dans divers dossiers relatifs aux opérations comptables ;
- Exercé un suivi rigoureux sur les remarques de l'auditeur externe et communiqué à celui-ci les préoccupations des membres du comité envers certaines situations pouvant avoir une incidence financière pour l'Ordre ;
- Révisé les états financiers audités 2012-2013 de l'Ordre, y compris les principales conventions comptables et les estimations, dans le but d'en recommander l'adoption par le Conseil d'administration de l'Ordre ;
- Reçu la lettre de recommandation post-audit ;
- Examiné le budget de l'exercice 2014-2015 et formulé ses recommandations au Conseil d'administration de l'Ordre ;
- Révisé et approuvé le plan d'audit pour l'exercice 2013-2014 ;
- Tenu une période à huis clos en une occasion en l'absence des gestionnaires de l'Ordre.

J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier les membres du comité pour leur professionnalisme et leur grande disponibilité.

Comité de la formation

Jacques Grisé, président, membre du Conseil d'administration

Jacques Lavallée, nommé par l'Ordre (jusqu'au 1^{er} juin 2013)

Jeanne Simard, nommée par l'Ordre (depuis le 14 juin 2013)

John Ingham, nommé par le Bureau de coopération interuniversitaire (anciennement la CRÉPUQ)

Rachid Ghilal, nommé par le Bureau de coopération interuniversitaire (anciennement la CRÉPUQ)

Antoine Goutier, nommé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science du Québec

Le comité de la formation a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science du Québec, les questions relatives à la qualité de la formation des administrateurs agréés et de produire un rapport au Conseil d'administration.

En 2013-2014, les membres du comité ne se sont pas réunis. En effet, une demande de modification de l'article 1.27 du *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* a été déposée au cours de l'année 2012-2013 et est présentement à l'étude par le gouvernement.

Le nouvel article 1.27 devrait entrer en vigueur en cours d'année 2014-2015.

Comité de révision des demandes d'équivalences

Raad Jassim
Yvon Gasse
Eric F. Gosselin
Line Lacroix
M^e Jeanne Simard

Le mandat du comité de révision des demandes d'équivalences est de revoir, à la demande d'un candidat, toute décision défavorable du Conseil d'administration concernant une demande d'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec ou une demande d'équivalence de formation.

Composé de personnes qui ne sont pas membres du Conseil d'administration, le comité examine la demande de révision et rend sa décision qui est finale et sans appel.

Au cours de l'année 2013-2014, trois demandes de révision d'un refus de reconnaître l'équivalence de la formation ont été déposées. Deux décisions ont maintenu le refus et une décision a reconnu en tout l'équivalence.

Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires

Chantal Dalpé
M^e Jean Morin
Jean Richard
Nycol Pageau-Goyette (mandat expiré en mars 2011)
Denis Gamache (mandat expiré en novembre 2012)
Michel C. Côté
Gabriel Savard

Le mandat de la *Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec* est, selon son acte constitutif, de soutenir, par l'octroi de bourses d'études et d'affaires, l'excellence académique, l'innovation professionnelle et l'esprit entrepreneurial.

Pour soutenir la mission de la Fiducie, les fiduciaires doivent octroyer des bourses d'études à des étudiants cotisant à l'Ordre et inscrits à un programme d'études universitaires reconnu par l'Ordre, ainsi qu'à l'octroi de bourses d'affaires à des professionnels de la gestion membres de l'Ordre.

L'Ordre est le constituant de la Fiducie, ayant un droit de surveillance en vertu de l'article 1287 du *Code civil du Québec*, et ce, même si le patrimoine de la Fiducie est distinct de celui de l'Ordre.

En 2013-2014, aucune bourse n'a été émise.

Tableau des membres

Pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2014

Inscription au tableau des membres

	2012-2013	2013-2014
Membres inscrits au début de l'année	1460	1406
Plus : membres admis et inscrits durant la période	239	182
<i>Premières inscriptions</i>	161	152
<i>Réinscriptions</i>	78	30
Moins : membres radiés ou décédés	293	218
<i>Retrait du tableau des membres pour démissions</i>	234	190
<i>Radiation administrative :</i>		
• <i>n'a pas versé, dans le délai fixé, la totalité de la cotisation</i>	40	27
• <i>non conforme à l'assurance responsabilité professionnelle</i>	6	0
• <i>n'a pas complété sa formation continue obligatoire dans les délais</i>	12	0
<i>Radiation disciplinaire</i>	0	0
<i>Décès</i>	1	1
Membres inscrits à la fin de l'année	1406	1370
<i>Étudiants</i>	305	509
Total des inscriptions	1711	1879

Catégorie de permis

	2012-2013	2013-2014
Régulier	1406	1369
Temporaire	0	1

Classe de spécialités

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Autorisations spéciales

	2013-2014
Accordées	0
Renouvelées	0

Certificat d'immatriculation

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

Répartition des membres selon la région administrative

	2013-2014
01 - Bas-Saint-Laurent	18
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	24
03 - Capitale-Nationale	195
04 - Mauricie	33
05 - Estrie	34
06 - Montréal	524
07 - Outaouais	36
08 - Abitibi-Témiscamingue	14
09 - Côte-Nord	5
10 - Nord-du-Québec	1
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	3
12 - Chaudière-Appalaches	55
13 - Laval	54
14 - Lanaudière	51
15 - Laurentides	53
16 - Montérégie	185
17 - Centre-du-Québec	7
99 - Hors du Québec	78

Tableau des membres (suite)

Répartition des membres selon le sexe

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Homme	1 124	1 107	1 054
Femme	300	299	316
Total	1 424	1 406	1 370

Répartition des membres selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation

Classe de membres *	Nombre de membres	Cotisation annuelle		Cotisation supplémentaire	
		Montant**	Date du versement	Montant	Date du versement
Membre régulier	977	659,75 \$	2013-04-01	0,00 \$	2013-04-01
Membre - cotisation réduite	19	329,88 \$	2013-04-01	0,00 \$	2013-04-01
Administrateur finissant universitaire an 1	15	329,88 \$	2013-04-01	0,00 \$	2013-04-01
Administrateur finissant universitaire an 2	9	494,91 \$	2013-04-01	0,00 \$	2013-04-01
Membre professeur	24	164,94 \$	2013-04-01	0,00 \$	2013-04-01
Membre retraité	77	164,94 \$	2013-04-01	0,00 \$	2013-04-01
Membre gouverneur	3	0,00 \$	2013-04-01	0,00 \$	2013-04-01
Membre à vie	0	0,00 \$	2013-04-01	0,00 \$	2013-04-01
Membre régulier - secteur planification financière	70	659,75 \$	2013-04-01	125,00 \$	2013-04-01
Membre régulier - secteur conseiller en management certifié	176	659,75 \$	2013-04-01	125,00 \$	2013-04-01

* Les membres sont classés dans une catégorie prédominante, mais peuvent se retrouver dans une catégorie secondaire. (ex.: membre gouverneur – secteur conseiller en management certifié).

** Le montant de la cotisation est modulé selon la date d'admission des nouveaux membres.

Membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant

	2013-2014
un permis temporaire	1
un permis restrictif	0
un permis restrictif temporaire	0
un permis spécial	0

Exercice de la profession en société

	2013-2014
Nombre de S.E.N.C.R.L. accréditées	1
Nombre de SPA accréditées	32
Nombre de membres en S.E.N.C.R.L.	1
Nombre de membres en SPA	33

Tableau des membres (suite)

Évolution de l'effectif au cours des dix dernières années

Année	Adm.A.	Postulants	Étudiants	Total
2004-2005	2 433	33	199	2 665
2005-2006	2 282	34	223	2 539
2006-2007	2 102	25	162	2 289
2007-2008	1 980	32	81	2 093
2008-2009	1 842	4	82	1 928
2009-2010	1 644	2	84	1 730
2010-2011	1 577	0	76	1 653
2011-2012	1 424	0	36	1 460
2012-2013	1 406	0	305	1 711
2013-2014	1 370	0	509	1 879

Inscriptions au tableau avec limitation ou suspension

	2013-2014
avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie

Catégorie de permis	2013-2014	
	Suspensions	Révocations
Administrateur agréé	0	0

Rapport des activités relatives aux demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec					
Lieu de délivrance du diplôme	reçues	acceptées	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	1	1	0	0	0
Hors du Canada	12	11	0	0	1

Tableau des membres (suite)

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis					
Lieu où a été acquise la formation	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	1	1	0	0	0
Hors du Canada	5	3	0	1	1

Aucune demande de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptée en tout ou en partie ne comportait une précision de la formation à acquérir.

Les règlements de l'Ordre n'incluent pas la notion de candidat à l'exercice de la profession.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis ni de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Rapport des activités relatives à la délivrance des permis

Au cours de l'année 2013-2014, l'Ordre a reçu une demande de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française qui a été acceptée.

L'Ordre ne dispose pas de réglementation permettant la délivrance de permis restrictifs temporaires et de permis spéciaux.

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du <i>Code des professions</i> et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités autres				
Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Québec	73	73	0	0
en Ontario	0	0	0	0
dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
aux États-Unis	0	0	0	0

Tableau des membres (suite)

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement hors Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités autres

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada				
en Ontario	1	1	0	0
dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
Total hors du Québec, mais au Canada	1	1	0	0
Hors Canada				
Europe				
en France	1	1	0	0
dans le reste de l'Union européenne	3	3	0	0
reste de l'Europe (ni France, ni UE)	0	0	0	0
Ailleurs				
aux États-Unis	0	0	0	0
dans le reste de l'Amérique, en Asie, en Afrique ou en Océanie	6	6	0	0
Total hors Canada	10	10	0	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités autres

Lieu où a été acquise la formation reconnue équivalente	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada				
au Québec	53	53	0	0
en Ontario	0	0	0	0
dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
Total hors du Québec, mais au Canada	0	0	0	0
Hors Canada				
Europe				
en France	0	0	0	0
dans le reste de l'Union européenne	0	0	0	0
reste de l'Europe (ni France, ni UE)	0	0	0	0
Ailleurs				
aux États-Unis	0	0	0	0
dans le reste de l'Amérique, en Asie, en Afrique ou en Océanie	1	1	0	0
Total hors Canada	1	1	0	0

Tableau des membres (suite)

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec et s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités				
Lieu où a été acquise la formation reconnue équivalente	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada (règlement pris en vertu de 94 q)				
en Ontario	0	0	0	0
dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
Total hors du Québec, mais au Canada	0	0	0	0
UE				
en France (règlement pris en vertu de 93 c2)	14	14	0	0
dans le reste de l'Union européenne	0	0	0	0
Ailleurs				
aux États-Unis	0	0	0	0
dans le reste du monde	0	0	0	0
Total hors Canada	14	14	0	0

Autres conditions et modalités de la délivrance des permis

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

Rapport des activités relatives à la délivrance des certificats de spécialiste

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Rapport des activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

Les cas d'annulation ou d'absence de la couverture d'assurance responsabilité professionnelle ont été constatés et ont obligé les membres du Conseil d'administration à intervenir et à radier certains membres pour non-conformité à ce règlement. En 2009, l'Ordre a mis sur pied un programme obligatoire d'assurance responsabilité professionnelle lors de l'entrée en vigueur du *Règlement concernant l'assurance responsabilité professionnelle des administrateurs agréés*. Tous les administrateurs agréés doivent souscrire à ce programme sans exception. Les primes sont déterminées en fonction du risque. Le montant prévu de la garantie collective est d'un million de dollars (1 000 000 \$) par sinistre et pour les réclamations présentées contre l'administrateur agréé au cours d'une période de garantie de douze (12) mois.

Tableau des membres (suite)

De plus, en vertu du *Règlement sur l'exercice de la profession d'administrateur agréé en société*, les membres de l'Ordre autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions ont l'obligation de fournir et de maintenir pour la société une garantie d'au moins un million de dollars (1 000 000 \$) par réclamation et pour l'ensemble des réclamations présentées contre la société au cours d'une période de garantie de douze (12) mois.

Le règlement de l'Ordre, en application du paragraphe *d* de l'article 93 du *Code des professions*, ne prévoit pas de classe de membres.

Rapport des activités relatives au fonds d'indemnisation

Le *Règlement sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec* prévoit que le fonds est maintenu à un montant de 100 000 \$. L'indemnité maximale payable à même le fonds pour la période couvrant l'année financière de l'Ordre s'établit à 100 000 \$ pour le total des réclamations concernant un administrateur agréé pour une année financière.

Aucune demande n'a été présentée au fonds d'indemnisation de l'Ordre durant l'année 2013-2014.

Rapport des activités relatives à la formation continue

Au cours de l'exercice financier 2013-2014, l'Ordre a offert de nouveaux cours dans le cadre de son programme de formation.

Les formations, offertes en salle, en ligne et en webinaires, ont permis à l'Ordre de répondre aux besoins des membres au niveau des thèmes abordés et des formats d'enseignements :

Titre	Date	Nombre de participants	Durée (heures)
Défis et risques du cadre de gouvernance - Prise de décisions stratégique	8 avril 2013	22	7
Planification patrimoniale d'une famille exploitant une PME et préparation de la relève en affaires	10 avril 2013	2	7,5
Règlement des conflits en milieu de travail	24 avril 2013	70	1,5
Groupe de discussion - Positionnement de la profession - AM	2 mai 2013	13	4
Groupe de discussion - Positionnement de la profession - PM	2 mai 2013	12	4
Règlement des différends avec les autorités fiscales	29 mai 2013	84	1,5
Gestion du risque de fraude	14 juin 2013	12	7
Planification stratégique et tableau de bord : des orientations stratégiques à la mise en œuvre	25 sept. 2013	47	7
Préservez la valeur de votre entreprise avec la propriété intellectuelle	11 décembre 2013	46	1,5
Comportement éthique des conseillers en management	19 décembre 2013	5	6
Gestion des conflits en toute simplicité	20 janvier 2014	11	7
Approche éco-conseil - Des outils pour l'aide à la décision en matière de développement durable	29 janvier 2014	97	1,25
Comment intégrer le développement durable dans une PME en six mois sans budget ?	29 janvier 2014	68	1,25
Développement durable - quels impacts pour les pratiques d'affaires	29 janvier 2014	22	1,5
Implication du développement durable pour les administrateurs et dirigeants - Enjeux, perspectives et défis	29 janvier 2014	105	1,25
Pérennité d'une politique en développement durable dans les édifices municipaux de la Ville de Montréal	29 janvier 2014	12	1,25
Pilier social au cœur du développement durable	29 janvier 2014	23	1,25

Tableau des membres (suite)

Titre	Date	Nombre de participants	Durée (heures)
Relations entre entreprises et parties prenantes au cœur du développement durable	29 janvier 2014	64	1,5
Système de plafonnement et échange de droits d'émissions de gaz à effet de serre du Québec	29 janvier 2014	44	1,5
Approche gagnante pour faire face aux défis de la consultation au Québec	29 janvier 2014	25	0,75
De la place tant pour les petits que pour les grands(consultation)	29 janvier 2014	25	1
PMI Montréal des opportunités que présente l'association et de l'intérêt pour les PMP® d'aller chercher le titre Adm.A.	29 janvier 2014	29	0,25
Industrie du conseil en management au Canada, résultats de l'étude 2013 de CMC-Canada	29 janvier 2014	29	0,75
C.M.C. d'aujourd'hui	29 janvier 2014	29	0,5
Administrateurs de demain et développement durable	30 janvier 2014	96	1,5
Ancrer le développement durable dans la culture organisationnelle de façon durable	30 janvier 2014	44	1,5
Développement durable - Levier de création de valeur, mais de quelles valeurs ?	30 janvier 2014	114	0,5
Développement durable - Un incontournable	30 janvier 2014	89	1,25
Discussion interactive sur le développement durable	30 janvier 2014	102	1
Initiatives en développement durable dans les grandes entreprises - Franchir les obstacles et facteurs de succès	30 janvier 2014	60	1,5
PFPI - Dons planifiés : pourquoi saisir l'opportunité de laisser sa marque	30 janvier 2014	16	7,5
Place aux générations futures - Visions d'avenir sur le développement durable	30 janvier 2014	82	1
Stratégies de divulgation en développement durable	30 janvier 2014	33	1
Intelligence émotionnelle	13 février 2014	20	2
Améliorer la prise de décision	Continu en ligne	74	1
Assurances et sinistres en copropriété	Continu en ligne	14	1
Audit interne dans l'organisation	Continu en ligne	45	1
Avez-vous la culture d'organisation que vous souhaitez ?	Continu en ligne	33	1
Comment augmenter sa notoriété	Continu en ligne	133	1
Commission d'enquête - Éthique et vigilance en sursis !	Continu en ligne	14	1,5
Conflits d'intérêts	Continu en ligne	40	1
Conseil d'administration d'un ordre professionnel - Défis à relever en matière de gouvernance	Continu en ligne	5	1
Conventions entre actionnaires	Continu en ligne	36	1,5
Défis et enjeux de l'exercice du leadership dans les organisations d'aujourd'hui	Continu en ligne	50	1
Devenir une organisation apprenante	Continu en ligne	35	1
Entrevue de sélection efficace	Continu en ligne	6	1
Éthique dans les jeux de pouvoir	Continu en ligne	34	1
Éthique et déontologie professionnelle	Continu en ligne	21	1
Éthique et déontologie professionnelle pour les membres en pratique privée	Continu en ligne	17	1,5
Exercice en société de la profession d'administrateur agréé : pourquoi et comment ?	Continu en ligne	110	0,5
Gérer les personnalités difficiles	Continu en ligne	62	2
Gestion d'entreprise – ADN d'un gestionnaire complet : les 3 V	Continu en ligne	1	1
Gestion des connaissances – Acquisition, maintien et transfert	Continu en ligne	1	1
Gouvernance pour les PME	Continu en ligne	13	1
Gouvernance, au-delà de la plomberie des conseils d'administration	Continu en ligne	39	2

Tableau des membres (suite)

Titre	Date	Nombre de participants	Durée (heures)
Inspection professionnelle : êtes-vous prêt ?	Continu en ligne	109	1
Leadership du changement : défis et possibilités	Continu en ligne	60	1
Mieux communiquer pour mieux collaborer	Continu en ligne	65	1
Mieux négocier : quelques stratégies et astuces de négociation stratégique	Continu en ligne	70	3
Opérations transfrontalières pour particuliers	Continu en ligne	14	1
Potentiel de la réflexion éthique dans la prise de décision : retombées pour l'individu et l'organisation	Continu en ligne	28	2
Pouvoir et influence dans l'organisation	Continu en ligne	53	1
Processus d'évaluation du rendement	Continu en ligne	68	1
Quel type de joueur politique êtes-vous ?	Continu en ligne	42	1
Responsabilisation	Continu en ligne	44	2
Secret professionnel et autres obligations de confidentialité	Continu en ligne	30	1
Top 5 des risques en protection des renseignements personnels et confidentiels (PRPC) et sécurité de l'information	Continu en ligne	28	2
Utilisation du Web 2.0 en affaires	Continu en ligne	46	2,5
GPP - Charges et devoirs des fiduciaires, aspects fiscaux, philanthropie et substitutions	Continu à distance	6	2
GPP - Démarrage d'entreprise	Continu à distance	7	2
GPP - Encadrement en conseil et gestion de patrimoine privé	Continu à distance	6	4
GPP - Gestion de l'acquisition ou la disposition de biens par la personne en affaires	Continu à distance	8	2
GPP - Gestion de la retraite et/ou de l'indépendance financière	Continu à distance	6	2
GPP - Gestion de la rétribution et des avantages sociaux	Continu à distance	6	2
GPP - Gestion des aspects fiscaux pour particuliers	Continu à distance	7	2
GPP - Gestion des aspects légaux	Continu à distance	7	2
GPP - Gestion des droits en affaires : aspects immobiliers, évaluation d'entreprises, conseil de famille	Continu à distance	7	2
GPP - Gestion des placements	Continu à distance	8	2
GPP - Gestion des risques en affaires	Continu à distance	7	2
GPP - Gestion d'une fiducie : justification, paramètres constitutifs, mise en place, types de fiducies, dissolution...	Continu à distance	6	2
GPP - Gestion successorale	Continu à distance	6	2
GPP - Liquidités, capitaux, financement, aspects fiscaux et juridiques pour entreprise	Continu à distance	9	2
GPP - Opérations interprovinciales et internationales	Continu à distance	6	2
GPP - Prévention et la gestion des risques	Continu à distance	6	2
GPP - Stratégies en gestion administrative et comptable du patrimoine	Continu à distance	7	2

La troisième période de référence, ayant débuté le 1^{er} avril 2013, se terminera le 31 mars 2015.

La formation continue vise le maintien et l'approfondissement des compétences professionnelles. Le souci de protection du public a motivé la mise en place de cette nouvelle exigence pour les membres. L'administrateur agréé doit, à moins d'en être dispensé, cumuler un minimum de quarante (40) heures de formation continue, par période de référence de deux (2) ans, directement liées à la pratique professionnelle.

Il revient à l'administrateur agréé de choisir la formation qu'il juge appropriée à son cheminement professionnel, et ce, en respect avec les critères de reconnaissance prévu au *Règlement*. Afin de supporter ses membres dans leurs obligations de formation, l'Ordre a développé des ententes avec quelques universités et des dispensateurs de formation. Le programme de formation est diffusé sur le site Internet de l'Ordre au www.adma.qc.ca. Depuis janvier 2012, l'Ordre offre des cours en ligne via sa plateforme de formation continue Capital ADMA et prévoit de continuer d'élargir l'offre de formation dans les années à venir.

Tableau des membres (suite)

Rapport des activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé

Enquêtes complétées

	2013-2014
portant sur l'exercice illégal	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	20
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

Poursuites pénales intentées

	2013-2014
portant sur l'exercice illégal	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	11
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

Jugements rendus

	2013-2014	
	acquittant l'intimé	déclarant l'intimé coupable
portant sur l'exercice illégal	0	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	0	10
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0	0
Montant total des amendes imposées		21 000 \$



ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

États financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	32
États financiers consolidés	
États de la situation financière	34
États des résultats	35
États de l'évolution des actifs nets	36
États des flux de trésorerie	37
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	38
Renseignements supplémentaires consolidés	
Annexe des renseignements supplémentaires	47

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec et de ses Fonds et Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2014, les états consolidés des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur indépendant

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec et de ses Fonds et Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

BDO CANADA S.R.L./S.E.N.C.R.L./LLP¹

Montréal (Québec)
Le 6 juin 2014

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A113666

État consolidé de la situation financière

31 mars

2014

2013

	Fonds d'administration générale	Fonds d'indemnisation	Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires	Total	Total
Actif					
Court terme					
Encaisse	67 972 \$	- \$	41 633 \$	109 605 \$	67 805 \$
Placements temporaires (Note 2)	525 000	-	-	525 000	540 000
Débiteurs (Note 3)	42 404	-	2 278	44 682	81 598
Frais payés d'avance	14 657	-	-	14 657	11 681
Placements échéant à court terme (Note 4)	-	-	50 870	50 870	25 704
	650 033	-	94 781	744 814	726 788
Avances de la Fiducie FBA, sans intérêt	(536)	-	536	-	-
Placements à long terme (Note 4)	-	124 473	474 681	599 154	622 994
Immobilisations corporelles (Note 5)	22 409	-	-	22 409	16 955
Actifs incorporels (Note 6)	1 973	-	-	1 973	10 062
	673 879 \$	124 473 \$	569 998 \$	1 368 350 \$	1 376 799 \$
Passif et actifs nets					
Court terme					
Créditeurs (Note 8)	325 908 \$	- \$	3 803 \$	329 711 \$	333 725 \$
Portion à court terme du prêt à terme (Note 9)	7 143	-	(7 143)	-	-
Cotisations reportées	651 727	-	-	651 727	599 336
	984 778	-	(3 340)	981 438	933 061
Prêt à terme (Note 9)	7 143	-	(7 143)	-	-
Avances interfonds, sans intérêt	(389)	389	-	-	-
	991 532	389	(10 483)	981 438	933 061
Actifs nets					
Non affectés	(317 653)	-	-	(317 653)	(284 629)
Affectés	-	124 084	580 481	704 565	728 367
	(317 653)	124 084	580 481	386 912	443 738
	673 879 \$	124 473 \$	569 998 \$	1 368 350 \$	1 376 799 \$

Au nom du conseil


Administrateur


Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État consolidé des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2014

2013

	Fonds d'administration générale	Fonds d'indemnisation	Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires (9 mois - Note 13)	Total	Total
Produits					
Cotisations des membres	781 103 \$	- \$	- \$	781 103 \$	904 856 \$
Inscriptions aux activités de formation continue	161 824	-	-	161 824	260 962
Commandites et ristournes	48 747	-	-	48 747	32 886
Publicité	28 771	-	-	28 771	8 309
Droit d'admission	26 940	-	-	26 940	29 019
Amendes	26 112	-	-	26 112	31 132
Autres revenus	17 428	-	5 944	23 372	51 934
Cotisations spéciales multidisciplinaires	16 784	-	-	16 784	18 509
Intérêts, dividendes et autres revenus de placement	2 635	2 627	13 917	19 179	45 867
Vente de matériel didactique	550	-	-	550	780
Subventions	48	-	-	48	6 338
	1 110 942	2 627	19 861	1 133 430	1 390 592
Charges (Annexe)					
Salaires et avantages sociaux	597 424	-	-	597 424	557 610
Honoraires					
Professionnels	107 767	-	57 535	165 302	144 892
Consultants	65 647	-	-	65 647	56 296
Inspecteurs	16 100	-	-	16 100	7 950
Charges locatives	99 694	-	-	99 694	101 753
Événements	70 998	-	-	70 998	60 427
Réunions et représentation	40 968	-	-	40 968	53 190
Intérêts et frais bancaires	32 170	-	704	32 874	43 530
Réseau, location et entretien d'équipements	28 345	-	-	28 345	22 679
Déplacement et hébergement	20 218	-	570	20 788	25 887
Règlement (recouvrement) de créances	-	-	19 475	19 475	(9 175)
Poste et messagerie	10 660	-	-	10 660	9 590
Amortissement des actifs incorporels	10 104	-	-	10 104	35 917
Télécommunications	10 057	-	-	10 057	11 098
Assurances	7 598	-	-	7 598	10 332
Cotisation et abonnements	7 135	-	-	7 135	9 344
Fournitures de bureau	5 844	-	-	5 844	8 191
Impression et reproduction	5 095	-	-	5 095	10 492
Amortissement des immobilisations corporelles	4 613	-	-	4 613	15 524
Formation du personnel et des inspecteurs	3 529	-	-	3 529	6 851
Mauvaises créances	-	-	-	-	9 301
	1 143 966	-	78 284	1 222 250	1 191 679
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges avant les éléments suivants	(33 024)	2 627	(58 423)	(88 820)	198 913
(Perte) gain réalisé(e) sur cession de placements	-	-	(5 501)	(5 501)	1 725
Gain non réalisé sur la variation de la juste valeur des placements	-	5 918	31 577	37 495	38 222
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges de l'exercice	(33 024) \$	8 545 \$	(32 347) \$	(56 826) \$	238 860 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État consolidé de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	Fonds d'administration générale non affectés	Fonds d'indemnisation	Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires	Total
Solde, au 31 mars 2013	(284 629) \$	115 539 \$	612 828 \$	443 738 \$
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges de l'exercice	(33 024)	8 545	(32 347)	(56 826)
Solde, au 31 mars 2014	(317 653) \$	124 084 \$	580 481 \$	386 912 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2014	2013
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges de l'exercice	(56 826) \$	238 860 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 613	15 524
Amortissement des actifs incorporels	10 104	35 917
Gain non réalisé sur la variation de la juste valeur des placements	(37 495)	(38 222)
Perte (gain) réalisé(e) sur cession de placements	5 501	(1 725)
	(74 103)	250 354
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (Note 11)	82 317	(333 680)
	8 214	(83 326)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Disposition (acquisition) de placements	45 668	(10 492)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(10 067)	-
Acquisition d'actifs incorporels	(2 015)	(3 000)
	33 586	(13 492)
Flux de trésorerie liés à l'activité de financement		
Versement sur le prêt à terme	-	(4 265)
Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice	41 800	(101 083)
Encaisse, au début de l'exercice	67 805	168 888
Encaisse, à la fin de l'exercice	109 605 \$	67 805 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2014

1. Principales méthodes comptables

a) Statut et secteur d'activité

L'Ordre des administrateurs agréés du Québec (« l'Ordre ») a été constitué en 1954. Il est régi depuis 1973 par le *Code des professions du Québec* c.C-26 et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'Ordre administre les fonds et entité suivants : le Fonds d'administration générale, le Fonds d'indemnisation et la Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires.

L'Ordre est apparenté à la Fiducie du Fonds de bourse d'études et d'affaires (Note 13). À des fins de présentation, les états financiers de la Fiducie sont consolidés aux états financiers de l'Ordre.

b) Règle comptable

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

c) Comptabilité par fonds

Les états financiers de l'Ordre sont conformes aux usages particuliers de la comptabilité par fonds. Toutes les ressources sont présentées dans les fonds ayant des objectifs précis afin d'observer les limites et les restrictions à l'utilisation des ressources disponibles.

Fonds d'administration générale

Le Fonds d'administration générale sert aux activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Fonds d'indemnisation

Le Fonds d'indemnisation sert à rembourser les sommes d'argent ou d'autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de sa profession.

Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires

La Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires est destinée à apporter une aide financière sous forme de bourses à de jeunes administrateurs ainsi qu'à des étudiants.

d) Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2014

1. Principales méthodes comptables (suite)

Les cotisations et autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

Les inscriptions aux activités de formation continue sont constatées à titre de produits lorsque les formations ont lieu.

Les revenus de subventions sont comptabilisés selon les modalités de la convention intervenue entre les parties.

Les revenus d'intérêts et les dividendes sont comptabilisés au moment où ils sont gagnés. Les gains et les pertes réalisés sur la cession de placements ainsi que la variation de la juste valeur des actifs financiers détenus à des fins de transactions sont constatés à l'état des résultats selon la méthode du coût distinct.

e) Cotisations et produits perçus d'avance

La période couverte par les cotisations annuelles correspond à la période financière de l'Ordre. Les cotisations reçues avant la fin de l'exercice et relatives à l'exercice subséquent sont reportées et présentées au passif à court terme.

f) Immobilisations corporelles et amortissement

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et taux suivants :

	Méthode	Taux
Mobilier de bureau	dégressif	20 %
Ordinateurs	dégressif	20 %
Ordinateurs acquis après le 31 mars 2009	linéaire	4 ans
Améliorations locatives	linéaire	5 ans

g) Actifs incorporels et amortissement

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et taux suivants :

	Méthode	Taux
Site Web et logiciels	linéaire	4 ans

h) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent l'argent en caisse, les soldes en banque et les placements à court terme ayant des échéances inférieures ou égales à trois mois de la date d'acquisition.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2014

1. Principales méthodes comptables (suite)

i) Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements à long terme, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements temporaires et des débiteurs. Les placements à long terme sont évalués à la juste valeur et se composent des obligations, des actions et de la fiducie de revenus.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et du prêt à terme.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indicateurs possibles de dépréciation. Le montant de la réduction de valeur est constaté aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de la valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est constatée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à l'acquisition, à la sortie ou à l'émission des instruments financiers sont passés en charges dans le cas des éléments qui sont réévalués à la juste valeur à la date de chaque état de la situation financière et ils sont imputés aux instruments financiers dans le cas de ceux qui sont évalués au coût après amortissement.

j) Dons sous forme de services

L'Ordre reçoit les services de plusieurs membres bénévoles qui consacrent un nombre important d'heures à œuvrer au sein de plusieurs comités. Ces membres n'offrent pas ces services contre rémunération. Il est donc difficile d'évaluer leur juste valeur et ils ne sont pas constatés aux états financiers.

k) Actifs à long terme

Les actifs à long terme doivent être soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Pour déterminer si une dépréciation s'est produite, on compare la valeur comptable d'un actif avec le flux de trésorerie futur et non actualisé qui devrait résulter de son utilisation, plus sa valeur résiduelle. S'il est déterminé que l'actif a subi une perte de valeur, le montant de la dépréciation constatée correspond à l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa juste valeur.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2014

2. Placements temporaires

	2014	2013
Fonds d'administration générale		
Certificats de placement garanti, au taux d'intérêt de 1 %, échéant entre le 2 avril 2014 et le 31 mars 2015 (2013 - taux d'intérêt de 1 %, échéant entre le 22 janvier 2014 et le 26 mars 2014)	525 000 \$	540 000 \$

3. Débiteurs

	2014		2013	
	Fonds d'administration générale	Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires	Total	Total
Comptes clients	22 939 \$	- \$	22 939 \$	11 145 \$
Intérêts et dividendes	-	2 278	2 278	4 009
Autres courus	19 465	-	19 465	66 444
	42 404 \$	2 278 \$	44 682 \$	81 598 \$

4. Placements à long terme

	2014	2013
Fonds d'indemnisation		
Fonds mutuels (coût : 125 826 \$; 2013 - 123 700 \$)	124 473 \$	115 928 \$

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2014

4. Placements à long terme (suite)

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires		
Obligations portant intérêt à des taux variant de 3 % à 4,2 % échéant de 2014 à 2020 (2013 - taux d'intérêt variant de 3 % à 5 % échéant de 2013 à 2020) (coût : 250 122 \$; 2013 - 275 250 \$)	261 037 \$	291 856 \$
Actions (coût : 151 743 \$; 2013 - 151 743 \$)	196 725	217 834
Fiducie de revenus (coût : 53 516 \$; 2013 - 54 348 \$)	67 789	23 080
	525 551	532 770
Moins : portion échéant à court terme	(50 870)	(25 704)
	474 681 \$	507 066 \$

5. Immobilisations corporelles

	<u>2014</u>		<u>2013</u>	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Améliorations locatives	61 673 \$	55 591 \$	61 673 \$	53 476 \$
Mobilier de bureau	136 136	133 587	136 136	132 950
Ordinateurs	268 122	254 344	258 056	252 484
	465 931 \$	443 522 \$	455 865 \$	438 910 \$
Valeur nette		22 409 \$		16 955 \$

Au cours de l'exercice, l'Ordre a fait une acquisition d'ordinateurs de 10 067 \$ (2013 - néant \$).

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2014

6. Actifs incorporels

	2014		2013	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Logiciels pour gestion du tableau des membres	132 604 \$	132 604 \$	132 604 \$	122 542 \$
Site web	25 377	25 377	25 377	25 377
Logiciel	2 015	42	-	-
	159 996 \$	158 023 \$	157 981 \$	147 919 \$
Valeur nette		1 973 \$		10 062 \$

Au cours de l'exercice, l'Ordre a fait une acquisition de logiciels de 2 015 \$ (2013 - 3 000 \$).

7. Marge de crédit bancaire

L'Ordre dispose d'une facilité rotative à demande de 20 000 \$ en tout temps, et de 100 000 \$ entre le 1^{er} janvier et le 31 mars inclusivement, portant intérêt au taux préférentiel de la banque majoré de 2,20 % et est renouvelable annuellement. Au 31 mars 2014, la marge n'est pas utilisée (2013 - néant \$).

8. Crédoiteurs

	2014	2013
Fournisseurs et charges courues	113 792 \$	123 247 \$
Taxes à la consommation	91 152	75 839
Salaires et vacances à payer	67 705	83 845
Assurance responsabilité professionnelle	57 062	50 794
	329 711 \$	333 725 \$

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2014

9. Prêt à terme

			2014	2013
	Fonds d'administration générale	Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires	Total	Total
La Fiducie a consenti à l'Ordre un prêt de 50 000 \$ en avril 2008, portant intérêt au taux de base moyen majoré de 2 % remboursable par une annuité de 7 143 \$ plus l'intérêt, échéant en avril 2015.	14 286 \$	(14 286) \$	-	-
Portion à court terme du prêt à terme.	(7 143)	7 143	-	-
	7 143 \$	(7 143) \$	- \$	- \$

Les versements en capital requis au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2015	7 143 \$
2016	7 143
	14 286 \$

10. Engagements contractuels

Au 31 mars 2014, les engagements contractuels en vertu des contrats de services échéant à différentes dates jusqu'en 2018, s'établissent à 248 657 \$ pour les quatre prochains exercices. Les engagements annuels des quatre prochains exercices sont les suivants :

2015	142 794 \$
2016	89 110
2017	15 286
2018	1 467
	248 657 \$

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2014

11. Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaille comme suit :

	2014	2013
Diminution (augmentation) des débiteurs	36 916 \$	(51 181) \$
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance	(2 976)	1 128
Diminution des créditeurs	(4 014)	(252 289)
Augmentation (diminution) des cotisations reportées	52 391	(31 338)
	82 317 \$	(333 680) \$

12. Gestion du risque financier

Politique de gestion des risques

Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires

La Fiducie a établi une politique de gestion de risques, adoptée le 14 mai 2008, qui consiste à maximiser le rendement tout en assumant un niveau de risque approprié. Ainsi, la répartition-cible des placements à long terme correspond à 40 % en revenus fixes et à 60 % en revenus variables dans une perspective d'optimisation de la relation risque-rendement.

Répartition-cible des actifs

Obligations	maximum de 50 %
Actions canadiennes	approximativement 30 %
Actions américaines	approximativement 5 %
Croissance	approximativement 5 %
Fonds monétaire	approximativement 5 %
Encaisse	5 %

Fonds d'indemnisation

Le Fonds d'indemnisation a établi une politique de gestion de risques, adoptée en juin 2008, qui consiste à faire fructifier le montant initial de 100 000 \$ en minimisant l'exposition au risque, notamment par des stratégies de placements qui assureront la stabilité et la protection du fonds.

Portefeuille de référence

Obligations canadiennes - court terme	10 %
Obligations canadiennes - long terme	40 %
Fonds d'investissement en obligations	20 %
Fonds d'investissement garantis en actions canadiennes	15 %
Fonds d'investissement garantis en actions étrangères	15 %

31 mars 2014

12. Gestion du risque financier (suite)

Risque de crédit

L'Ordre consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses membres et maintient des provisions pour pertes potentielles sur les créances, lesquelles, une fois concrétisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de dépôt ni de caution.

L'Ordre minimise son risque de crédit en concluant des opérations avec un grand nombre de membres dans divers secteurs d'activités.

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs et des placements correspond à l'exposition maximale de l'Ordre au risque de crédit. L'Ordre minimise les risques de crédit liés à la trésorerie et ses placements à court terme par le biais de dépôts faits uniquement auprès d'institutions financières de bonne réputation.

Risque de marché

L'Ordre est exposé au risque de marché découlant des fluctuations de la juste valeur des instruments financiers attribuables aux variations des prix du marché. Le risque de marché se subdivise en risque de change, risque de taux d'intérêt et autre risque de prix. L'Ordre est exposée principalement aux risques de taux d'intérêt et autre risque de prix.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins en trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. La marge de crédit porte intérêt à taux variable. L'Ordre est donc assujéti à un risque de taux d'intérêt à cet égard, lorsqu'il l'utilise.

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, à ses équivalents de trésorerie et à ses placements. Une hausse des taux d'intérêts peut avoir un effet négatif sur la juste valeur des placements, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt peut avoir un effet positif sur la juste valeur des placements.

Autre risque de prix

Un autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt). L'Ordre gère ce risque en suivant sa politique de gestion des risques.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'Ordre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Aucune modification n'a été apportée à la stratégie globale de gestion du risque depuis l'exercice précédent.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2014

13. Organisme contrôlé

Par la représentation de ses fiduciaires, l'Ordre exerce un contrôle sur la Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec. La fin de l'exercice financier de la Fiducie est le 31 décembre. À des fins de présentation, les états financiers du 31 décembre 2013 (2013 - 31 mars 2013) de la Fiducie sont consolidés aux états financiers de l'Ordre pour l'exercice terminé le 31 mars 2014. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, l'Ordre présente donc les résultats de la Fiducie pour une période de 9 mois (2013 - 12 mois).

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.

Annexe consolidée des renseignements supplémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 mars				2014	2013
	Fonds d'administration générale	Fonds d'indemnisation	Fiducie du Fonds de bourses d'études et d'affaires	Total	Total
Charge par activité					
Frais généraux	555 526 \$	- \$	78 284 \$	633 810 \$	615 645 \$
Formation continue obligatoire	296 980	-	-	296 980	267 696
Conseil de discipline	88 554	-	-	88 554	80 994
Bureau du Syndic	67 589	-	-	67 589	57 681
Admission et tableau des membres	60 747	-	-	60 747	66 619
Communications et affaires publiques	41 392	-	-	41 392	65 014
Inspection professionnelle	33 178	-	-	33 178	38 030
	1 143 966 \$	- \$	78 284 \$	1 222 250 \$	1 191 679 \$

Production
Direction générale
Ordre des administrateurs agréés du Québec

Graphisme et impression
PréciGrafik

Publié par :
Ordre des administrateurs agréés du Québec
910, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 100
Montréal (Québec) H3A 1G3

Téléphone : (514) 499-0880 ou 1 800 465-0880
Télécopieur : (514) 499-0892
www.adma.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014
Bibliothèque et Archives nationales du Canada, 2014
ISBN 978-2-923427-10-2